

ANNEXE 2

Région 08

Conventions d'aménagement forestier

Analyse du document de présentation des calculs de possibilité forestière

MÉTHODE DE CALCUL	1. MISE EN CONTEXTE	2. HYPOTHÈSES	3. ORIENTATIONS MINISTÉRIELLES	4. STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT	5. RÉSULTATS DES CALCULS	6. ANALYSE DES TABLEAUX COMPARATIFS DES RÉSULTATS
SYLVA II	<p>9 CvAF de plus de 5 000 ha et 14 CvAF de moins de 5 000 ha. Les conventions ont été enregistrées en 2003 et en 2004. Les CPF réalisés par un consultant (DDM) et livrés en juin 2005 ont été validés par Anik Benoit du MRNF en janvier 2006 et révisés par le consultant en février 2006.</p>	<p>Les hypothèses s'inspirent de celles des CPF pour les CAAF sans l'application de CPRS - CMO. Création de 9 compartiments. Prise en compte partielle des OPMV et réduction pour chablis.</p>	<p>Les 9 OM en lien avec les CPF pour les CvAF sont respectées de façon satisfaisante.</p>	<p>Au point 4.1 du document du 22 mars 2006 déposé par Forêt Québec de la région de l'Abitibi-Témiscamingue, on mentionne qu'à l'exception des traitements connexes, (regarnis et dégagements), les superficies des traitements sylvicoles prévues par les bénéficiaires ont été retenues pour les calculs. D'ailleurs, on mentionne également qu' «...il y aurait peut-être place à considérer des stratégies sylvicoles plus agressives » puisque «...d'importantes sommes s'accumulent dans les fonds...».</p> <p>¹R1 : Les travaux nécessaires au maintien ou à l'optimisation de la possibilité devraient être fixés lors des simulations et validés par la suite avec les bénéficiaires.</p> <p>R2 : Étant donné leur superficie relativement réduite et pour optimiser les résultats des calculs, les groupes de calcul mixtes devraient être fusionnés selon leur dominance. Ainsi, les mixtes à dominance de résineux avec les résineux et les mixtes à dominance de feuillus avec les feuillus.</p> <p>R3 : Comme pour les territoires des CAAF, il y aurait lieu de prévoir des rendements de plantations en faisant preuve de prudence au niveau des effets escomptés. Ainsi, au lieu de n'utiliser que des courbes de plantations réussies comme c'est le cas de le présent calcul, on devra se baser sur les données des inventaires de suivis.</p>	<p>Les calculs de possibilité forestière précédents ont été réalisés avec la méthode par contenance et contenu. Dans les calculs précédents, on a soustrait volontairement des superficies afin de pallier à la faiblesse de la méthode de calcul de possibilité utilisée.</p> <p>L'application de la réduction aux compartiments "Tiers Tiges" et "Visuel" devra être revue pour être mieux appliquée.</p> <p>R4 : S'assurer d'appliquer les réductions correctement. S'assurer également d'une application cohérente des réductions entre les deux méthodes de calcul.</p>	<p>Voir le fichier <i>CvAF_Resultats_CPF_R08_VF.xls</i>. POSSIBILITÉ ; les remarques relatives à chacune des CvAF sont inscrites à la dernière colonne du tableau de l'onglet "POSSIBILITÉS_SYLVA".</p> <p>STRATÉGIE ; les superficies prévues en préparation de terrain sont faibles par rapport à celles des CPF précédents.</p> <p>R5 : Les superficies prévues en préparation de terrain devraient être au moins équivalentes aux superficies prévues en reboisement. Ces superficies devront apparaître aux PGAF.</p> <p>Aucune superficie en coupe partielle n'est indiquée.</p> <p>R6 : Il devrait être possible d'estimer les superficies prévues en coupe partielle et de les inscrire dans le PGAF.</p>

¹ RX = RECOMMANDATION SUITE À L'ANALYSE DES RÉSULTATS.

MÉTHODE DE CALCUL	1. MISE EN CONTEXTE	2. HYPOTHÈSES	3. ORIENTATIONS MINISTÉRIELLES	4. STRATÉGIE D'AMÉNAGEMENT	5. RÉSULTATS DES CALCULS	6. ANALYSE DES TABLEAUX COMPARATIFS DES RÉSULTATS
CONTENANCE CONTENU (C/C)	Voir la section relative à la méthode de calcul Sylva II	<p>Il n'y a pas de description détaillée des réductions dans les CPF pour les OPMV malgré les recommandations du document "<i>Applications des objectifs dans les CvAF</i>" (MRNF, mars 2005).</p> <p>Appliquer une réduction et une description adéquate pour les séparateurs et les pertes de superficie en bordure des chemins.</p>	Non applicable compte tenu de la méthode de calcul.	Non applicable compte tenu de la méthode de calcul.	<p>La légère baisse de la possibilité est due à la modification des territoires entre les deux périodes de calculs où l'on a principalement retiré les lots épars des territoires sous conventions. Ces lots n'étaient pas bien stockés en volume ligneux commercial.</p> <p>²R7 : Ajuster les résultats en tenant compte des recommandations contenues dans le document du MRNF de mars 2005 intitulé «Applications des objectifs dans les CvAF» où il est question des réductions pour tenir compte des OPMV.</p> <p>R8 : Ajuster les résultats en appliquant des pourcentages de réduction s'il y a lieu, pour les pertes dues aux séparateurs et aux pertes de superficie productive en bordure des chemins.</p>	<p>Voir le fichier "CvAF_Resultats_CPF_R08_VF.xls" POSSIBILITÉ ; les remarques relatives à chacune des CvAF sont inscrites à la dernière colonne du tableau de l'onglet "POSSIBILITÉS_C_C".</p> <p>STRATÉGIE ; rien de vraiment particulier à signaler dans la comparaison des résultats entre les deux calculs si ce n'est la différence entre les superficies en CPRS des résineux vs les feuillus. Comme les superficies totales des coupes demeurent sensiblement les mêmes, une différence dans le classement des strates devraient l'expliquer.</p> <p>La R5 s'applique également aux CvAF dont les CPF ont été réalisés avec la méthode C/C.</p>

² RX = RECOMMANDATION SUITE À L'ANALYSE DES RÉSULTATS.